

Concours d'affiche JapaNîmes

Les 2-3 juin 2012





Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Dessinez une affiche pour JapaNîmes 2012, et remportez le trophée du festival, ainsi qu'une place VIP et plusieurs exemplaires d'affiches à dédicacer au salon. Accompagné des organisateurs, vous aurez le privilège de vivre au cœur du salon pendant les deux jours de festival !!!



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

Conditions générales de cession de droit d'auteur

Éléments Obligatoires

- ▶ Le logo JapaNîmes
- ▶ Le lieu (parc des expositions de Nîmes), et les dates (2-3 juin 2012)
- ▶ Les thèmes (jeux vidéos gratuit, culture asiatique, cosplay, karaoké, boutique à prix salons)
- ▶ L'inscription « 4^{ème} impact »
- ▶ Les arènes de Nîmes
- ▶ L'URL du site web : www.festival-japanimes.com



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Format du fichier :

JPEG ou PDF

Mail d'envoi du fichier :

festival.japanimes@gmail.com

Thèmes de l'affiche :

Jeux vidéos, manga, culture asiatique
(l'ensemble des thèmes peuvent être
abordés sur une même affiche !!!)



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Vos créations peuvent également nous être fournies sous forme numérisée:

▶ Par internet et hébergé par vos soins (megaupload, rapidshare, free...)

▶ En CDD, DVD, clé USB :

- envoyé au siège de la société :

2 bis chemin des pradas, 30300 Jonquières St Vincent

Les dates du concours :

Le concours se clôturera le 15 mars 2012

Le vainqueur sera connu la semaine précédente

Les participants au concours de l'affiche JapaNîmes doivent impérativement prendre connaissance du contrat de cession de droit d'auteur.

Le vainqueur devra en accepter les conditions, sinon il ne pourra voir son affiche gagner le concours.



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Bulletin d'inscription

NOM: PRENOM:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

TEL: MAIL:

AGE:

Je soussigné,

.....
accepte les conditions générales de
cession de droit d'auteur.

« date et signature »



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Conditions générales de cession de droit d'auteur

Entre les soussignées :

1° Le (votre nom et prénom, et adresse), ci-après le cédant, d'une part,
Et

2° La société L.F.G. Production (N° Siret : 515 245 660 000 11), d'autre part,
Il est convenu qui suit :

Article 1er - OBJET DU CONTRAT

Le cédant déclare détenir sur l'œuvre réalisée dans le cadre du concours de l'affiche JapaNîmes, les droits nécessaires pour ce faire, cède au cessionnaire, selon les modalités, ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Le cédant certifie que lesdits droits patrimoniaux n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers.



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

Conditions générales de cession de droit d'auteur

Article 2 - IDENTIFICATION DES DROITS CEDES

Le cédant cède au cessionnaire les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre, et notamment les droits :

De la reproduire

Et/ou

De la représenter

Et/ou

De l'utiliser et de la diffuser

Et/ou

De la modifier, l'adapter, la traduire, y faire des adjonctions ou suppressions

Et/ou

De l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de l'œuvre.

Article 3 - MODE D'EXPLOITATION DES DROITS CEDES

La présente cession est consentie pour les modes d'exploitations suivant :
utilisation de l'œuvre comme outil publicitaire (affichage, imprimé, publication en magazine...)

vente de l'affiche au cœur du salon est dédié par l'artiste

Les droits sont également cédés pour une exploitation sous des formes non prévisibles ou non prévues à la date du présent contrat ; dans le cas d'une telle exploitation, le cédant percevra une participation à hauteur de 5 % des recettes provenant de cette exploitation.



Éléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Article 4 - LIEU DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie sur l'ensemble des pays de la communauté Européenne.

Article 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION

Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 ans.

Ou

La présente cession est consentie pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

Article 6 - EXCLUSIVITE (le cas échéant)

La présente cession de droits est consentie à titre exclusif.

Article 7 - DROITS DU CESSIONNAIRE

En vertu de la présente cession, le cessionnaire est entièrement subrogé dans tous les droits du cédant attachés à l'œuvre et définis aux articles 2 à 6 ci-dessus. Il pourra les aliéner, et poursuivre tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

Article 8 - OBLIGATION DU CEDANT

Le cédant s'interdit d'exploiter les droits patrimoniaux sur l'œuvre ainsi cédés, et de créer tout ce qui pourrait en constituer une contrefaçon ou une imitation.



Eléments Obligatoires

Format du fichier

Mail d'envoi du fichier

Thèmes de l'affiche

Bulletin d'inscription

**Conditions générales
de cession de
droit d'auteur**

Article 9 - GARANTIE

Le cédant garantit au cessionnaire l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat. Il certifie que l'œuvre n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation. Au cas où une contestation concernant les droits sur l'œuvre serait émise par un tiers, le cédant s'engage à apporter au cessionnaire, à sa première demande, tout son appui judiciaire.

Article 10 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige relative à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence du Tribunal de commerce de Nîmes.

Article 11 - ELECTION DOMICILE

Les parties élisent domicile au siège social de la SARL L.F.G.Production